



CHAMPAGNY-EN-VANOISE

Vide Grenier

DIMANCHE 26 JUILLET 2026

— *de 10h à 19h* —

Bulletin d'Inscription



CONTACT



04 79 55 06 55



www.champagny.com



event.champagny@la-plagne.com

BULLETIN D'INSCRIPTION - VIDE GRENIER - DIMANCHE 26 JUILLET 2026

NOM Prénom :

Adresse :

Tel : E-Mail :

Désire participer au vide grenier du 26 juillet 2026 dans la limite des places disponibles.

Critères et besoins pour votre emplacement (Entourez votre choix)	Tarif
Emplacement (2m de long)	5€
Emplacement (4m de long)	10€
Emplacement (6m de long)	15€
TOTAL INSCRIPTION	

Précision / commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

N° carte d'identité

Délivrée par, le/...../.....

Règlement par espèces ou par chèque à l'ordre de **OTGP
Champagny-en-Vanoise** à joindre obligatoirement avec ce bulletin.

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide grenier et déclare l'accepter sans aucune restriction.

Fait le à

Signature :

Pièces à fournir avec le bulletin au plus tard le dimanche 20 juillet 2025 :

- Copie de la pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur

À retourner à : Office de Tourisme - 7 place du Centre - 73350 Champagny-en-Vanoise

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : « VIDE GRENIER »

Édition du dimanche 26 juillet 2026

Article 1 Organisation : L'événement est organisé par l'Office de Tourisme de Champagny-en-Vanoise de 10 heures à 19 heures dans le centre du village. L'Office de tourisme de Champagny-en-Vanoise accueillera les exposants et désignera les emplacements à partir de 8h.

Article 2 Conditions d'admission : Particuliers : Conformément à l'article L 310-2 du Code de commerce, les particuliers ne peuvent participer qu'à deux ventes au déballage par an. Ils ne doivent vendre que des objets personnels et usagés (la vente d'objets neufs est interdite).

Article 3 Inscriptions et Emplacements : Les inscriptions se font auprès de l'Office de Tourisme de Champagny-en-Vanoise via le formulaire officiel, accompagnées d'une copie de la pièce d'identité et de l'attestation sur l'honneur. Le tarif est fixé à 5€ pour un et deux mètres linéaires. Chaque participant peut ainsi choisir la longueur qu'il souhaite, dans la limite de 2 mètres linéaires. Les véhicules ne sont pas autorisés sur l'emplacement vide grenier. L'organisation se réserve le droit exclusif de l'attribution des places. Aucune réclamation ne sera admise concernant l'emplacement. En cas de non-respect des mètres linéaires sélectionnés de votre emplacement (définis sur le bulletin d'inscription), l'Office de tourisme de Champagny-en-Vanoise facturera le supplément correspondant.

Article 4 : Horaires et Installation : De 8h à 9h45. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans la zone piétonne après 10h.

Vente : De 10h à 19h00.

Remballage : À partir de 19h00. Le site doit être libéré et rendu propre au plus tard à 20h30.

Article 5 : Obligations des exposants : Les exposants doivent rester présents sur leur stand jusqu'à l'heure officielle de fin.

Propreté : Chaque exposant doit emporter ses invendus et ses déchets. Il est strictement interdit d'abandonner des objets ou des cartons sur la voie publique.

Matériel : Les exposants doivent fournir leur propre matériel d'exposition (tables, chaises, parasols lestés). L'exposant est invité à anticiper les conditions météorologiques : en cas de canicule, il est recommandé de disposer d'un système d'ombrage ainsi que d'une réserve d'eau suffisante tout au long de la manifestation.

Article 6 : Produits interdits : La vente de produits dangereux, d'armes, de munitions, d'animaux vivants ou de produits contrefaits est strictement interdite. La vente de boissons ou de nourriture est réservée aux commerçants ayant reçu une autorisation spécifique de l'Office de Tourisme de Champagny-en-Vanoise.

Article 7 : Responsabilité et Assurance : L'Office de tourisme de Champagny-en-Vanoise décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, de dégradation des marchandises ou du matériel des exposants. Les participants doivent être couverts par leur propre Responsabilité Civile.

Article 8 : Sécurité (Plan Vigipirate) : Les exposants doivent se conformer aux directives des agents municipaux et du personnel de l'Office de Tourisme, notamment concernant le stationnement des véhicules après déchargement.

Article 9 : L'Office de Tourisme de Champagny-en-Vanoise prévoit une animation sur le marché (musique ou spectacle) et assurera la promotion (affiche, presse) dans la région proche.

Article 10 : Conditions d'annulation : Tout exposant peut annuler sa participation dans un délai de 4 jours avant le marché, soit le 22 juillet au plus tard. L'Office de tourisme de Champagny-en-Vanoise remboursera l'inscription.

Article 11: Droit à l'image : Par sa participation au marché artisanal, le participant renonce à tout droit personnel à l'image et autorise L'Office de tourisme de Champagny-en-Vanoise ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

En cas de conditions météorologiques extrêmes ou de force majeure, L'Office de tourisme de Champagny-en-Vanoise se réserve le droit d'annuler l'événement. Les frais d'inscription seront alors remboursés, mais aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Participation au Vide-Grenier de Champagny-en-Vanoise

Dimanche 26 juillet 2026

(À joindre obligatoirement au formulaire d'inscription et au règlement intérieur)

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / / à

Demeurant à :

.....

Numéro de pièce d'identité :

Délivrée le : / / par

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant(e).

Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).

Ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile (2026), conformément à la réglementation en vigueur.

Registre des vendeurs : J'ai pris connaissance que les informations contenues dans ce document seront reportées sur le registre de l'évènement, lequel sera mis à la disposition des services de police, de gendarmerie, des douanes et des services fiscaux pendant toute la durée de la manifestation et conservé par l'organisateur pendant un délai de 6 mois.

Fait à : Le : / / 2026

Signature du participant :